

Hier au tribunal correctionnel de Paris

Quand un paparazzi défend son honneur

Stéphane de Lisiecki poursuivait plusieurs journaux qui avaient affirmé qu'il avait attiré Daniel Ducruet dans un piège scabreux.



Daniel Ducruet, au centre, a toujours été persuadé d'avoir été victime d'un complot. (Photo Alain Fulconis/AFP.)

Le paparazzi qui avait saisi le 6 août 1996 dans son télé-objectif les ébats amoureux de Daniel Ducruet avec une strip-teaseuse, au bord de la piscine d'une villa de Villefranche-sur-Mer, non loin de Monte-Carlo, avait-il seulement profité d'un bon « tuyau » ou avait-il sciemment fait attirer l'époux de la princesse Stéphanie de Monaco dans un piège ?

Pour avoir évoqué cette dernière hypothèse en septembre 1996, cinq journaux, *Paris-Match*, *Le Nouvel Observateur*, *VSD*, *Ici Paris* et *France-Dimanche*, étaient poursuivis hier en diffamation devant la 17^e chambre correctionnelle par Stéphane de Lisiecki. Représenté à l'audience par M^e Alexandre Varaut, le photographe monégasque réclame à chacun des journaux incriminés 500 000 francs de dommages et intérêts

– 2,5 millions de francs au total – soit presque le double de ce que lui aurait rapporté la vente des photos sulfureuses à la presse italienne et espagnole.

de Daniel Ducruet qui s'étaient mariés le 1^{er} juillet 1995 et avaient eu deux enfants.

Mais Daniel Ducruet affirme qu'il a été victime d'un complot, qu'il s'est fait « piéger »

de Spa et qui l'avait invité ce jour-là dans sa villa de Villefranche. L'ex-prince consort affirme que le champagne était drogué et qu'il n'était plus maître de ses actes...

Des accusations gravement diffamatoires, selon M^e Varaut, qui plaide que Stéphane de Lisiecki n'a fait qu'exploiter un renseignement – la présence de Daniel Ducruet dans la villa – pour envoyer une équipe de photographes. Le représentant du parquet, le substitut Vincent Lasclous, a conclu, pour sa part, en soulignant au passage le caractère particulier des activités des paparazzis, que les journalistes devaient bénéficier en l'occurrence de la bonne foi et être relaxés.

Le jugement a été mis en délibéré.

« Opération de braconnage »

Le substitut Lasclous a souligné que le plaignant avait admis publiquement, sur Canal +, avoir caché ses photographes, en treillis et grimés, aux abords de la villa où l'adultère a eu lieu : « C'est une opération de braconnage, qui va au-delà du journalisme d'investigation », a-t-il dit.

Stéphane de Lisiecki, la strip-teaseuse Fifi Houteman et son compagnon ont par ailleurs été mis en examen à Nice, pour atteinte à la vie privée dans cette affaire.

Depuis, le feuilleton princier a tourné au drame : abondamment reprises, les preuves du scandale ont abouti au divorce de la princesse Stéphanie et

par les paparazzis, avec la complicité retributive de Fifi Houteman, une strip-teaseuse belge qu'il avait déjà rencontrée sur le circuit automobile